

**Affaires inscrites par les députés de l'opposition**  
(Art. 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale prenne acte que selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le Québec devrait construire 1,1 million d'habitations d'ici 2030 pour faire face à la croissance de sa population et pour espérer un retour à l'équilibre;

Qu'elle prenne acte du faible niveau de demandes de permis de construction et de la baisse des mises en chantiers des dernières années qui éloignent le Québec de la réalisation de cet objectif;

Qu'elle souligne que la rareté en matière de logement entraîne des conséquences délétères sur les Québécoises et les Québécois, notamment en matière économique, sociale et de santé mentale;

Qu'enfin, elle exige du gouvernement caquiste le dépôt d'un plan complet incluant des cibles de mises en chantier résidentielles par année et contenant les mesures nécessaires pour revigorer la construction résidentielle au Québec et atteindre ces cibles ».

Présentée par la députée des Mille-Îles  
Le mercredi 22 mai 2024